

24 Septembre 2008

Spécial placements – Retraite – Ce que vous allez devoir économiser

C'est une certitude : les retraites vont encore diminuer. Pour combler la baisse des revenus futurs, il faut épargner tôt... et le mieux possible. Mode d'emploi.

Eric Leroux

Etude après étude, les résultats ne cessent de le confirmer : le montant des retraites va encore baisser dans les prochaines années. Le Comité d'orientation des retraites (COR) estime qu'un salarié non-cadre ayant cessé son activité en 2003 disposait de pensions égales à 83,6 % de ses derniers revenus net ; celui partant en 2020 devra se satisfaire de 75,6 % de « taux de remplacement ». Quant aux jeunes générations, le COR leur prédit des vieux jours encore plus moroses, avec un taux de remplacement de 64,4 %.

Pour les cadres, la descente sera plus brutale : de 64,1 % en 2003, le taux de remplacement passerait à 55,5 % en 2020 et 42,7 % en 2050. L'encadrement supérieur devrait connaître des baisses encore plus importantes, et les professions indépendantes, habituellement mal loties, n'ont pas un sort beaucoup plus enviable!

A marche forcée

Face à de telles perspectives, inutile de faire l'autruche ! Sauf si vous possédez un patrimoine vous mettant à l'abri du besoin pour longtemps, il faut vous lancer dans l'étude de vos droits à retraite et tenter d'imaginer le poids de vos besoins financiers futurs afin de déterminer les sommes à mobiliser. Les résultats donnent souvent le vertige : pour compléter vos revenus de 1 000 euros par mois à 65 ans, il faut disposer au bas mot d'un capital de 240 000 euros (voir simulations) ! Et comme si de tels chiffres ne suffisaient pas, s'y ajoute l'impact de l'inflation qui, à raison de plus de 3 % par an aujourd'hui, augmente les sommes à mettre de côté. En effet, pour avoir dans dix ans l'équivalent de 1 000 euros d'aujourd'hui, ce sont 1 350 euros que vous devrez tirer de vos capitaux...

Comment s'y préparer au mieux ? « En commençant par acheter sa résidence principale si ce n'est pas encore fait, conseille **Jean-Pierre Rondeau, de la société Megara Finance**. Même si les prix paraissent élevés, c'est le meilleur moyen de diminuer les charges lors de la retraite et de limiter les besoins de revenus complémentaires. » Et cela d'autant plus que l'inflation risque de pousser les loyers à la hausse alors qu'elle atténue légèrement le poids des crédits si les salaires augmentent.

Deuxième priorité : épargner régulièrement, et le plus tôt possible, pour limiter la charge, en prenant soin d'augmenter progressivement l'effort d'épargne au fur et à mesure de l'évolution des revenus. Le plus gros morceau reste toutefois l'optimisation de la gestion financière de ce capital-retraite. Ce n'est pas un simple détail : avec un placement qui rapporte 3 % par an-les gains couvrent alors seulement l'érosion du pouvoir d'achat-, vous devrez épargner moitié plus qu'avec un autre rapportant 7 % pour atteindre le même capital dans vingt ans.

Malgré cela, le choix des placements financiers pour la retraite dépend avant tout de l'horizon qui vous en sépare et de votre sensibilité au risque. Si votre cessation d'activité se profile dans les dix prochaines années,

par exemple, vous ne pourrez pas vous permettre de prendre les mêmes risques que s'il est à vingt ou trente ans (lire l'encadré ci-dessous).

Chercher la performance... sans trop de risque

« A long terme, explique Christophe Garcia, de la Banque Robeco, la diversification de l'épargne reste la clé du succès. Même si les marchés sont très chahutés et susceptibles de dissuader les épargnants, il faut consacrer une partie de ses investissements aux actions, en évitant d'y investir à 100 %, car le risque est alors très important. » Historiquement c'est en effet l'argent placé sur les marchés boursiers qui rapporte le plus : 5 % par an au-dessus de l'inflation, contre 2 à 3 % pour les obligations et à peine 1 % pour le monétaire. « Le niveau actuel des marchés financiers permet de saisir des opportunités et, en effectuant des investissements réguliers, l'épargnant lisse son prix d'entrée sur les supports boursiers, ce qui réduit son risque global », poursuit Christophe Garcia. Un tel choix oblige cependant à suivre de près l'évolution des cours et des tendances afin de changer de cap quand le vent boursier s'inverse.

Si vous n'avez pas envie d'être à la manoeuvre, confiez la barre à un professionnel : au travers de fonds dits « à gestion flexible » ou « à horizon », vous accéderez à une gestion diversifiée et pilotée sans rien avoir à faire d'autre que choisir un bon capitaine (lire aussi les pages « Fonds de placement »).

Optimiser le cadre fiscal

L'autre enjeu de la retraite est fiscal, avec un choix délicat : faut-il opter pour des mécanismes ouvrant droit à des déductions confortables à l'entrée mais ponctionnant l'impôt à la sortie ? Ou bien retenir des formules sans avantage à l'entrée, mais sans impôt ou avec un impôt allégé à la sortie ? Dans la première catégorie, on trouve les PERP, contrats Madelin ou autres régimes tels que Préfon. Dans la seconde figurent tous les produits d'épargne courante, avec au premier rang l'assurance-vie ou le PEA.

Sur le papier, les PERP et Madelin sont plutôt favorables pour les contribuables lourdement imposés durant leur vie active, qui économisent en impôt jusqu'à 40 % des cotisations versées. Si leurs revenus diminuent lors de la retraite-y compris ceux issus de ces produits-, ils donneront en effet moins au fisc à la sortie qu'ils n'ont économisé à l'entrée. Cette incitation, finalement peu importante, ne doit toutefois pas cacher la principale contrainte supportée par ces produits : votre argent est bloqué pendant toute la vie active et vous ne pouvez récupérer le capital que sous forme de rente viagère lors de la retraite (lire l'encadré ci-contre). Il faut donc être absolument certain de n'avoir jamais besoin de cet argent avant la retraite ! En général, les professionnels n'aiment pas trop : « Face aux incertitudes qui entourent l'avenir, il vaut mieux garder la maîtrise de son patrimoine afin de pouvoir l'adapter en permanence aux nouveaux enjeux », résume **Jean-Pierre Rondeau**.

Il n'existe pas de contraintes de ce genre avec les produits d'épargne classiques, où vous gardez la main en permanence sur vos capitaux et les retirez en fonction de vos besoins, avant ou lors de la retraite. Le plan d'épargne en actions et l'assurance-vie sont dans ce domaine les plus ouverts : ils vous laissent la possibilité de choisir entre rente ou capital, voire même de mélanger les deux !

Les bons plans de l'entreprise

Dans la panoplie du futur retraité, il convient aussi de ne pas oublier les solutions mises en place par les entreprises, sous forme de retraites par capitalisation, plan d'épargne entreprise (PEE) et plan d'épargne retraite collective (Perco). Ces mécanismes sont loin d'être généralisés, et si vous y avez droit, il ne faut pas manquer de les mettre à profit. Ils cumulent les atouts : financés en partie par l'entreprise, grâce aux primes et abondements, ils vous font en outre bénéficier de frais assez bas et d'une fiscalité particulièrement douce (les gains des PEE et Perco sont totalement exonérés d'impôts). Reste, avant d'y consacrer une part importante de vos économies personnelles, à bien vérifier la qualité des supports financiers proposés dans le plan. Tous ne valent malheureusement pas le détour, et le choix des orientations de gestion est parfois bien limité.

RENTE OU CAPITAL, UN CHOIX DELICAT

Avec les produits financiers, il existe deux possibilités différentes de bénéficier de revenus complémentaires. La plus souple consiste à disposer d'un capital sur lequel vous opérez des retraits partiels d'argent en fonction de vos besoins. Il faut un portefeuille plutôt bien garni pour avoir la certitude de ne jamais manquer, même en cas de longévité exceptionnelle. Les sommes dont vous n'aurez pas eu besoin reviendront dans votre héritage.

Seconde voie : la rente viagère. Elle consiste à échanger un capital à un assureur contre le service de revenus jusqu'à la fin de la vie. Dès lors, cet argent ne vous appartient plus et, en cas de décès précoce, il est perdu pour les héritiers.

En toute logique, la rente nécessite un moindre effort financier, dans la mesure où elle entraîne la consommation du capital.

Quelle sortie choisir ? Chacune ayant ses forces et ses faiblesses, de nombreux professionnels recommandent de mélanger les deux. Pour mieux ménager l'avenir

DISTINGUEZ VOS HORIZONS

Sauf si vous avez choisi la rente viagère, vous n'avez aucune raison de placer toute votre épargne en sécurité à l'approche du départ à la retraite, comme le prévoient certains produits financiers. A 65 ans, une femme a encore statistiquement plus de 22 ans à vivre-et à consommer des revenus-, et un homme, plus de 17 ans. Une partie de vos capitaux mérite donc toujours de bénéficier d'une gestion active, surtout si vous disposez d'un patrimoine suffisant pour différer vos retraits, en cas de besoin.